

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/376

Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2025

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 22

Excusés
représentés : 10

Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la
présentation du point n°2 et a
quitté la séance à 20h55 après le
vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16
avant le vote du point n°6 en
confiant son pouvoir à J-P.
Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana
jusqu'à son arrivée à 20h52 au
cours de la présentation des
points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en
confiant son pouvoir à G. Melin au
cours de la présentation du point
n°27

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus
M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle
Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**,
Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie
Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro
Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen,
Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à
Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine
Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar
Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à
Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le
reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils,
Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à
José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/376

Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2025

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1 et suivants,

VU le Budget primitif 2025,

VU le Budget supplémentaire 2025 et l'affectation des résultats 2024,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 9 décembre 2025,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la décision modificative n°1 qui se décompose comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Opération d'équipement	Ajustement proposés	
			Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves			+ 42 038,00 €
13	Subventions d'investissement reçues			+ 258 038,00 €
27	Dépôts et consignations versés			+ 219 900,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections			+ 87 380,00 €
041	Opérations patrimoniales			+ 583 511,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			+ 634 540,00 €
20	Immobilisations incorporelles		+ 10 950,00 €	
	Dont opérations d'équipement :			
	Construction Maison de la Seine	37	+ 34 258,00 €	
	Construction nouveau CTM2	38	+ 26 116,00 €	
	Renaturation (Axe Seine)	39	+ 70 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles		+ 805 000,00 €	
23	Immobilisations en cours		+ 96 500,00 €	
	Dont opérations d'équipement :			
	Construction Maison de la Seine	37	+ 137 812,00 €	
	Construction nouveau CTM2	38	+ 33 600,00 €	
	Renaturation (Axe Seine)	39	+ 3 000,00 €	
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		+ 24 660,00 €	
041	Opérations patrimoniales		+ 583 511,00 €	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 825 407,00 €	1 825 407,00 €

2025/

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitr e	Libellé	Opération d'équipement	Ajustement proposés	
			Dépenses	Recettes
013	Atténuations de charges			+ 15 000,00 €
70	Produits, services, domaine, ventes			+ 87 000,00 €
73	Impôts et taxes			+ 213 867,00 €
731	Fiscalité locales			+ 66 192,00 €
74	Dotations, subventions et participations			+ 375 837,00 €
75	Autres produits de gestion courante			+ 170 982,00 €
76	Produits financiers			+ 1 970,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections			+ 24 660,00 €
011	Charges à caractère général		+ 220 000,00 €	
014	Atténuations de produits		- 85 912,00 €	
65	Autres charges de gestion courante		+ 89 500,00 €	
67	Charges exceptionnelles		+ 10 000,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections		+ 87 380,00 €	
023	Virement de la section d'investissement		+ 634 540,00 €	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		955 508,00 €	955 508,00 €

La décision modificative n°1 est donc équilibrée en dépenses et en recettes pour la section d'investissement et de fonctionnement pour les montants suivants :

Investissement : 1 825 407,00 €
Fonctionnement : 955 508,00 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **19 DEC. 2025**

Publié le : **19 DEC. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**ADOpte PAR 29 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS**
(C. Tisserand, C. Stillen, L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

